



CHARTRE D'ENGAGEMENT CPTS CENTRE TARN

L'ensemble des adhérents de la CPTS Centre Tarn s'engagent à respecter les objectifs de l'association et à œuvrer dans le cadre fixé par la présente charte. Les membres adhèrent à la mise en place d'un travail pluridisciplinaire ayant pour objectif commun l'amélioration du parcours de soin du patient.

1. Modalité d'accès :

Pour adhérer à la CPTS Centre Tarn, l'adhérent doit appartenir à l'un des corps de métier suivant :

- ❖ Professionnel de santé
- ❖ Structure de santé
- ❖ Représentant des usagers

De plus, il doit exercer tout ou une partie de son activité professionnelle sur le territoire de la CPTS, et doit s'acquitter des frais d'adhésion qui s'élèvent à 5€ pour un professionnel de santé ou à 10€ pour une structure de santé.

Les adhésions sont volontaires et annuelles. Elle n'est pas tacite et doit être renouvelée si le professionnel le désire tous les ans. L'adhésion est prise en compte dès lors que le bulletin d'adhésion est rempli et la cotisation réglée.

2. Les Projets de Santé :

- ❖ Adhérer et participer à hauteur de ses capacités et disponibilités individuelles, dans le respect mutuel, à la mise en œuvre des projets de santé, avec l'objectif d'assurer une prise en soins optimale des patients sur le territoire ;
- ❖ Participer dans la mesure de ses capacités, à la vie de la CPTS (réunions, groupes de travail, commissions) pour la réalisation de son projet de santé avec un engagement minimum de participation à 2 réunions par an.

3. Prévention et Promotion de la santé :

- ❖ Participer selon ses disponibilités aux campagnes de prévention et actions soutenues par la CPTS.



4. Les systèmes d'information :

Promouvoir et utiliser autant que de besoin, le système sécurisé d'informations partagées et/ou les outils numériques de coordination mis à disposition des membres de la CPTS par la CPTS Centre Tarn. L'objectif est d'assurer la coordination des relations interprofessionnelles afin d'améliorer les parcours de soins des patients.

La CPTS Centre Tarn s'engage auprès de ses adhérents à :

- ❖ mettre en œuvre le projet de santé et à assurer la transparence des missions et des évolutions de son projet de santé à ses adhérents.
- ❖ Fournir les informations nécessaires à l'ensemble de ses membres pour que ces derniers puissent participer à la réalisation du projet de santé de l'association.
- ❖ Fournir les outils facilitants les pratiques professionnelles de ses adhérents, notamment dans le cadre des projets mis en œuvre.
- ❖ Développer les pratiques collaboratives dans un cadre pluriprofessionnel.
- ❖ Développer les liens entre les secteurs ambulatoire, hospitalier, médico-social et social.

De plus, la CPTS Centre Tarn s'engage à ne pas utiliser les informations de ses adhérents à des fins de promotion et de publicité.